

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Deuxième séance de la session régulière du mois de juillet 2014 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 14 juillet 2014 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire suppléant Guy Laperrière, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-Trésorière Adjointe, madame Julie Désaulniers sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 129-14

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 130-14

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 25 JUIN 2014

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2014 tel que rédigé.

ONT VOTÉ POUR : Madame la conseillère Marie-Paule Caron
Monsieur le conseiller Jonathan Pilon
Monsieur le conseiller Louis Lemay

ONT VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jean St-Louis
Monsieur le conseiller Michel Perron

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De monsieur Sylvain Rivard, pompier volontaire, une lettre de démission.

Rés. 131-14

ACCEPTATION - DÉMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Sylvain Rivard à titre de pompier volontaire du Service des Incendies de Saint-Boniface pour des raisons personnelles et professionnelles.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

Rés. 132-14

ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte les états financiers 2013 de la municipalité dont le résultat net indique un excédent de 100 128.00 \$ pour un surplus accumulé non affecté de 566 121.00 \$ tel que présenté par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton et que ceux-ci sont déposés dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire ***EFS/2013***.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

INDICATEURS DE GESTION 2013

Rés. 133-14

DÉPÔT

ATTENDU QUE le Gouvernement exige que les municipalités déposent les indicateurs de gestion pour le 30 juin de chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface a déposé les indicateurs de gestion 2013 le 14 juillet 2014;

ATTENDU QU'une copie sommaire des indicateurs de gestion de base 2013 a été remis à chacun des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que les indicateurs de gestion 2013 soient déposés officiellement dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire ***IG/2013***.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SOUSSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION PONCEAU CHEMIN HÉROUX

NO	NOMS DES SOUSSIONNAIRES	PRIX TAXES INCLUSES
1	EXCAVATION LOUIS LASNIER INC.	97 380.44 \$
2	EXCAVATION R.M.G. INC.	104 420.30 \$
3	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	104 684.74 \$

SUITE ITEM

«SOUMISSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION PONCEAU CHEMIN HÉROUX»

4	CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT INC.	109 370.54 \$
5	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGES CONTINENTAL (DJL)	111 065.85 \$
6	EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.	126 460.04 \$
7	CONSTRUCTION FGK INC.	172 738.44 \$
8	PAGÉ CONSTRUCTION DIV. SINTRA INC.	174 514.80 \$
9	BÉTONNIÈRE LA TUQUE INC.	199 523.03 \$

Rés. 134-14

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie Excavation Louis Lasnier Inc. au montant de 97 380.44 \$ (taxes incluses) pour la réfection du ponceau du Chemin Héroux. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTE MAJORITAIREMENT

VARIA

• FABRIQUE SAINT-BONIFACE (TRIO PASTORAL)

Rés. 135-14

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 300.00 \$ à la Fabrique de Saint-Boniface (Trio Pastoral) afin de souligner le travail effectué par les bénévoles pour l'Église de Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

• CONSULTANT EN URBANISME

Rés. 136-14

MANDAT - EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal mandate le Directeur général monsieur Jacques Caron à procéder à l'embauche d'un (e) consultant (e) en urbanisme et autorise également la personne embauchée ainsi que le Directeur général à émettre des permis et exécuter tout travail connexe relié à l'urbanisme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 137-14

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que cette séance est close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire Suppléant

Secrétaire-Trésorière Adjointe